

<p style="text-align: center;">Cuve et couvercle de l'EPR de Flamanville : Demande de non validation de la cuve et du couvercle par l'ASN</p>

Rappel préalable :

La cuve fait partie des équipements dits « *en exclusion de rupture* ». (En clair, aucune procédure n'est prévue en cas de rupture ou fuite de la cuve ou du couvercle qui sont réputées comme fiables à 100%.)

En conséquence, sa conception, sa fabrication et son suivi en service font l'objet de dispositions de contrôle particulièrement exigeantes afin d'écartier le risque de rupture (Fiche pédagogique IRSN du 28 juin 2017, page 1) »

Or, c'est précisément cette question qui est posée à l'ASN : elle reconnaît que la composition de l'acier de ces deux pièces essentielles n'est pas conforme ; et elle se dit même prête à exiger le remplacement du couvercle dans 7 ans (alors que la durée normalement prévue est de 30 ou 40 ans).

Dans ces conditions, une autorisation d'installation du couvercle et de future mise en fonctionnement de l'ensemble serait incompréhensible.

La question n'est pas nouvelle :

Dès 2005, l'ASN avait alerté EDF sur le fait que l'usine Creusot Forge connaissait de sérieux problèmes de qualité. C'était avant la fabrication de la cuve de l'EPR.

A plusieurs reprises, des tests de résistance sont réalisés sur des copeaux (2007, puis 2013), avec les mêmes résultats : la résistance attendue n'est pas obtenue. Fin 2014, l'ASN écrit à AREVA « *Je considère donc que l'exigence de qualification technique n'est pas respectée (...)* ». Mais il faudra attendre avril 2015 pour que l'ASN rende publique l'information sur la non-conformité des calottes du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville. Il est même établi que l'usine Creusot Forge (AREVA) a livré des pièces forgées non conformes aux exigences de résistance pour de nombreuses centrales nucléaires, des générateurs de vapeur en particulier. Pire, même, certaines pièces ont été accompagnées de faux certificats de conformité !

Mais un décret du 1er juillet 2015 et son arrêté d'application du 30 décembre 2015 fait bénéficier d'un régime dérogatoire l'application des règles de conformité des équipements sous pression nucléaires (« solution » suggérée par l'ASN). En vertu de quoi, la cuve de l'EPR à Flamanville est installée. Elle est maintenant noyée dans le béton et son remplacement reviendrait à reprendre la construction de la centrale à zéro.

En Belgique, l'Autorité de sûreté nucléaire (AFCN) a adopté une autre attitude :

découvrant la présence de fissures dans la cuve de la centrale de Doel 3, près d'Anvers, l'AFCN a ordonné l'arrêt immédiat (et sans doute définitif) en 2016. De plus, elle a provoqué le 16 août 2016 une réunion des Autorités de sûreté nucléaire des 7 pays concernés par la production de Creusot Forge pour les alerter, en particulier par rapport à la cuve de la centrale de Tricastin dont les fissures sont potentiellement plus dangereuses que celles de Doel 3.

... alors qu'elle a écrit elle-même que la résistance de l'acier de la cuve et du couvercle n'est pas conforme aux normes exigées.

Si elle le fait, elle rendra pourtant un immense service à EDF et l'Etat français, ainsi qu'à la cause de la nécessaire transition énergétique pour contenir le réchauffement climatique.

L'échec industriel et financier de la filière nucléaire française :

Aucune centrale EPR n'a pu être mise en route, ni en Chine (2 centrales en construction), ni en Finlande (la Finlande réclame un dommage de 5 milliards € à AREVA), ni en France, où l'EPR de Flamanville devait être livrée en 2011 (!) et a triplé son prix (10,5 milliards €

aujourd'hui). Il a même fallu que l'Etat renfloue AREVA pour 4,5 milliards € et EDF pour 2 milliards €.

Pire, encore : EDF s'est engagée à construire 2 centrales EPR en Angleterre pour 20 milliards € ; et ce programme est déjà en déficit de 1,2 milliard €. C'est d'ailleurs cet engagement qui a été désapprouvé par les syndicats d'EDF et qui a provoqué la démission du Directeur financier de l'entreprise.

Il faut se rendre à l'évidence, l'énergie nucléaire est une industrie du passé, car trop gourmande en investissements et en coûts de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle 2 centrales en construction aux USA (40% réalisé) viennent d'être arrêtées définitivement par les investisseurs.

C'est pour cela qu'un coup d'arrêt pour l'EPR de Flamanville peut éviter à EDF et à l'Etat français de boire un bouillon financier (sans parler d'AREVA). Cela peut aussi être l'occasion de renoncer à l'enfouissement des déchets nucléaires en couches géologiques profondes à Bure (pour 32 milliards € !). Cela permettrait d'économiser les 55 milliards € prévus par EDF pour le 'grand carénage', c'est-à-dire la réparation du parc vieillissant des centrales française pour tenter de prolonger leur durée de vie

Orienter les crédits d'investissement vers les économies d'énergie, les renouvelables et le stockage de l'énergie :

Ce coup d'arrêt de la filière EPR est indispensable pour pouvoir dégager les crédits d'investissement pour :

- l'isolation thermique des habitations et des locaux industriels et commerciaux (sans renoncer aux normes environnementales, comme annoncé par le gouvernement pour la construction de logements HLM) ;
- le développement des transports en commun et des alternatives au pétrole pour les déplacements ;
- la recherche et développement pour les énergies renouvelables et le stockage de l'énergie (ex. hydrogène).

J'ai développé cet argumentaire dans un article publié par Ouest-France (Courrier des lecteurs du 8 ou 9 septembre 2017, suivant les départements) : <http://patrickcotrel.com/Le-lobby-nucleaire-a-l-offensive>

Référence :

L'article de Bernard Laponche (spécialiste de l'industrie nucléaire et ancien Conseiller technique du Ministère de l'environnement) : <https://blogs.mediapart.fr/bernard-laponche/blog/080917/la-perilleuse-affaire-de-la-cuve-de-l-epr-de-flamanville>